
Renvoi au comité des domaines nationaux de la pétition de la commune de Mâcon demandant à démolir une église, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de la pétition de la commune de Mâcon demandant à démolir une église, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 445;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39743_t1_0445_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39743_t1_0445_0000_10)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et de vous inviter de rester à votre poste, jusqu'à la paix.

L'Assemblée décrète la mention honorable du courage et du patriotisme de l'équipage de *La Carmagnole*.

Un architecte, citoyen de la section de Bonne-Nouvelle, fait hommage à la Convention nationale d'un tableau, monument consacré à la Montagne.

Mention honorable de l'hommage, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre de cet architecte (2).

« Citoyens législateurs, et vous fiers républicains,

« Recevez, je vous prie, l'hommage de mes faibles talents, ils seront toujours dévoués à ma patrie. Je jure de ne les employer jamais que pour son utilité et sa plus grande gloire.

« Je regrette de n'avoir pas eu le sublime pinceau et le fier génie du représentant qui siège parmi vous, il m'aurait servi à mettre dans cette esquisse plus d'énergie, et à la rendre, par cette raison, plus digne de vous; mais votre indulgence me donne du courage et suppléera à tout: c'est un monument consacré à la Montagne.

Programme.

« Jugement dernier des serpents couronnés, coalisés contre la Liberté et l'Égalité.

« Le Génie de la République française, armé de deux glaives de feu, agitant de noirs nuages, en fait partir la foudre qui doit écraser les tyrans; un, déjà, a succombé sous un des rayons qui l'a frappé et a brisé sa couronne.

« Le groupe à côté est composé de l'Autrichien, Prussien et Russe; ils sont effrayés.

« Dans le groupe suivant est le traître Pitt distribuant partout avec abondance la perfidie; à ses côtés sont le roi George, l'Espagnol et le Hollandais.

« Le troisième groupe est l'hypocrite puissance ecclésiastique, désignée par son chef, levant sa tête craintive vers le génie français, faisant effort pour retenir sa tiare qui lui échappe, son esprit saint le suit; derrière lui sont les puissances de l'Italie.

« Sur le même plan est le triomphe des droits de l'homme qui fait trembler tous les tyrans; le peuple les porte dans son sein, ainsi que les bustes des martyrs de la patrie, en jurant de soutenir la liberté et l'égalité jusqu'à la mort.

« La vérité en est démontrée par une jeune femme qui la représente.

« Des bords du marais fangeux où rampent tous ces monstres, s'élève une sainte montagne

sur laquelle monte en dansant le peuple libre de la France; le coq, emblème de notre fierté républicaine, ne le quitte pas et, chemin faisant, chante son triomphe près du tyran qui reçoit son dernier coup.

« Plus haut, sont des jeunes gens chargés de fleurs et de guirlandes pour en orner l'autel de la patrie.

« Arrivé au sommet, est la Raison surveillante qui épure le peuple, en écarte les traîtres, les hypocrites et les fanatiques, lesquels, masqués d'un faux patriotisme, étaient parvenus sous ce voile, presque au sommet; elle les précipite du haut de la Roche tarpéienne.

« Au plus haut de la montagne est le trône de la nature entourée de peupliers; il est composé d'un tertre de gazon et de fleurs sur lequel sont assises la Liberté et l'Égalité étroitement unies et recevant les hommages épurés du peuple souverain.

« Paris, ce 30 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« *Par un architecte et citoyen de la section de Bonne-Nouvelle (1).* »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Un artiste de la section de Bonne-Nouvelle fait hommage à la Convention d'un tableau consacré à la Montagne, et dont le sujet est le jugement des serpents du Marais.

La mention honorable est décrétée.

La commune de Mâcon instruit la Convention nationale qu'elle a renoncé au culte, et demande, d'après la loi du 6 frimaire, d'employer ses églises et presbytères à l'instruction publique, et à démolir une église pour augmenter la place d'armes, trop petite pour la population de cette commune; elle fait part d'une fête civique qu'elle a célébrée; elle a déterminé que chaque décadi sera consacré à la lecture des lois, à des discours qui rappellent l'homme aux devoirs de la société et à la pratique des vertus, ainsi qu'au chant des hymnes de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

(1) L'auteur de cette lettre a gratté sa signature et y a substitué une mention anonyme. Cependant on peut encore lire son nom sur le document qui existe aux *Archives nationales*. Il s'appelait S.-J. Badel.

(2) *Moniteur universel* n° 72 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 292, col. 2]. D'autre part l'*Auditeur national* (n° 436 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 2] rend compte de l'hommage fait par cet artiste dans les termes suivants :

« Un artiste de la section de Bonne-Nouvelle fait offrande d'un tableau, fruit de son patriotisme et de son génie, et fait en l'honneur de la Montagne. Ce tableau représente le Génie de la République, armé de deux globes de feu, dissipant les préjugés et les ennemis de la liberté. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 290.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 290.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1007, dossier 1246.